

## COMPTE-RENDU REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

LUNDI 18 MARS 2019 à 20H

-----  
L'an deux mille dix-neuf, le Dix-huit Mars, le Conseil Municipal de la Commune des Brouzils (Vendée) dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Mr PAQUEREAU Dominique, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal: 14 Mars 2019

**PRESENTS:** M. PAQUEREAU D, ARRIVE G, SOURISSE C, CHAMPAIN A, DUPREY E, FRANCOIS S, BULTEAU B, PERDRIAU P, MARTINEAU B, CAILLE P, BLAIN J, BOLTEAU JF, GUIBERT J, LAPORTE C, BLANCHARD P, MONTAUBAN J, BLOT Y, SALAUN P, JOUET F, BROCHARD P, LACREUSE I, FONTENEAU M,

**ABSENTE EXCUSEE :** Mme MANDIN S.

Mr BULTEAU Bernard a été élu secrétaire.

### BUDGET GENERAL

#### 1- Approbation Compte administratif 2018

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Mme DUPREY Emilie, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2018 dressé par M. PAQUEREAU Dominique, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice concerné ;

1° lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi:

LIBELLÉ	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultat reportés		186 540.22	400 159.00		400 159.00	186 540.22
Opération de l'exercice	1 448 882.62	1917005.25	949 173.59	800 492.39	2 398 056.21	2 717 497.64
<b>TOTAUX</b>	<b>1 448 882.62</b>	<b>2 103 545.47</b>	<b>1 349 332.59</b>	<b>800 492.39</b>	<b>2 798 215.21</b>	<b>2 904 037.86</b>
Résultats de clôture		654 662.85	548 840.20			105 822.65
Restes à réaliser			471 987.00	437 927.00	471 987.00	437 927.00
<b>TOTAUX CUMULÉS</b>	<b>1 448 882.62</b>	<b>2 103 545.47</b>	<b>1 821 319.59</b>	<b>1 238 419.39</b>	<b>3 270 202.21</b>	<b>3 341 964.86</b>
<b>RÉSULTATS DÉFINITIFS</b>		<b>654 662.85</b>	<b>582 900.13</b>			<b>71 762.65</b>

2° constate aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents compte ;

3° reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

## **2- Approbation Compte de gestion 2018**

Le Conseil Municipal :

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2018

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2018 au 31 décembre 2018 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :

- Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2018 par le Receveur visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part

## **3- Vote des taux d'imposition 2019.**

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré du taux d'imposition applicable en 2019 à chacune des trois taxes directes locales,

**D E C I D E**, à l'unanimité :

De ne pas augmenter les taux portés au cadre II de l'Etat intitulé « Etat de notification des taux d'imposition ».

Les taux pour l'année 2019 sont les suivants :

- Taxe d'Habitation : 21.76%
- Taxe Foncière (bâti) : 17.50%
- Taxe Foncière (non bâti) : 51.72%

#### 4- Vote des subventions aux associations – Année 2019.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité

DECIDE :

D'attribuer une subvention aux associations suivantes au titre de l'année 2019 :

- Transport scolaire les Brouzils : 4 300,00€
- Association parents élèves école privée : 1 694,00€
- Association sauvegarde du patrimoine : 150,00€
- Association intercommunale Familles rurales transports scolaires élèves Montaigu : 350,00€
- Club de volley : 154,00€
- Club de basket : 3 200,00€
- Club de roller : 471,00€
- Comité des fêtes : 700,00€
- Familles Rurales Graines de sports : 958,00€
- Familles Rurales Chœurs de Grasla : 114,00€
- Familles Rurales Garderie- Foyer jeunes - Périscolaire : 129 000,00€
- Fondation du patrimoine : 100,00€
- Groupement défense sanitaire : 100,00€
- Grasla Auto Retro : 109,00€
- Gym détente : 84,00€
- L'Danse : 1 370,00€
- Club palets : 100,00€
- Théâtre de Grasla : 621,00€
- Club VTT : 60,00€
- Musiciens de Grasla : 323,00€
- Les P'tites Frimousses : 107,00€
- Club football : 4 297,00€
- Moto Club Loup Bike Team : 74,00€
- OCE école des Tilleuls : 3 621,00€
- OGEC Pause Méridienne : 9 800,00€
- OGEC partenariat : 250,00€
- Parents élèves école des Tilleuls : 623,00€
- Randonneurs de Grasla : 73,00€
- Refuge du livre : 450,00€
- Club football féminin Saint-Georges de Montaigu : 75,00€
- Soldats de France : 150,00€
- Société Chasse : 333,00€
- Gymnastique de Grasla : 508,00€
- CCI Préférence Commerce : 288,00€
- Cabinet médical : 15 000,00€

## **5-Budget Communal – Compte Administratif 2018-Affectation du Résultat de la Section d'Exploitation**

Le Conseil Municipal, après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de la Commune pour l'exercice 2018,

Constatant que le Compte Administratif présente :

- un déficit cumulé de la Section d'Investissement de 548 840.20 €
- un déficit des restes à réaliser pour un montant de 471 987.00 €
- un excédent des restes à réaliser pour un montant de 437 927.00 €
- un excédent cumulé de fonctionnement de 654 662.85 €

VU le projet de Budget Primitif 2019 sur proposition de Monsieur le Maire,

Décide d'affecter 582 900.20 € (548 840.20 + (471 987.00€ - 437 927.00€) à la section d'Investissement du Budget Primitif 2019.

Le solde de 71 762.65€ (654 662.85€ – 582 900.20 €) sera repris au BP 2019, en excédent reporté à la Section de fonctionnement.

## **BUDGET ASSAINISSEMENT**

### **6- Approbation compte administratif 2018**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Mme DUPREY Emilie, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2018 dressé par M. PAQUEREAU Dominique, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice concerné ;

1° lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi:

LIBELLÉ	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultat reportés		132 145.64	19 391.33		19 391.33	132 145.64
Opération de l'exercice	105 265.78	102 777.68	64 079.23	112 560.57	169 345.01	215 338.25
<b>TOTAUX</b>	<b>105 265.78</b>	<b>234 923.32</b>	<b>83 470.56</b>	<b>112 560.57</b>	<b>188 736.34</b>	<b>347 483.89</b>
Résultats de clôture		129 657.54		29 090.01		158 747.55
Restes à réaliser						
<b>TOTAUX CUMULÉS</b>	<b>105 265.78</b>	<b>234 923.32</b>	<b>83 470.56</b>	<b>112 560.57</b>	<b>188 736.34</b>	<b>347 483.89</b>
<b>RÉSULTATS DÉFINITIFS</b>		<b>129 657.54</b>		<b>29 090.01</b>		<b>158 747.55</b>

2° constate aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents compte ;

3° reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

## **7-Approbation compte de gestion 2018**

Le Conseil Municipal :

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2018

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2018 au 31 décembre 2018 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :

Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2018 par le Receveur visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

## **8- Service Assainissement-Excédent d'exploitation Exercice 2018- Transfert.**

VU la délibération du Conseil Municipal du 10 Décembre 2018 relative au transfert de la compétence assainissement collectif de la commune des Brouzils à la Communauté de communes du Pays de Saint-Fulgent-Les Essarts et à la clôture du Budget annexe Assainissement collectif au 31/12/2018.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif du Budget Assainissement pour l'exercice 2018,

Constatant que le Compte Administratif présente :

- |   |              |
|---|--------------|
| - un excédent cumulé de fonctionnement de | 129 657.54 € |
| - un excédent cumulé d'investissement de  | 29 090.01 €  |

Soit un total de	158 747.55 €
------------------	--------------

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Décide de transférer le résultat excédentaire de **158 747.55€** au budget général 2019, à savoir:

Section de fonctionnement : 129 657.54€ article 678

Et Section d'Investissement: 29 090.01€ article 1068

## BUDGET LOTISSEMENT LA CROIX-CARRON

### 9-Approbation compte administratif 2018

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Mme DUPREY Emilie, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2018 dressé par M. PAQUEREAU Dominique, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice concerné ;

1° lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi:

LIBELLÉ	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultat reportés		<b>119 669.37</b>		<b>287 144.88</b>		<b>406 814.25</b>
Opération de l'exercice	<b>1 381 338.79</b>	<b>1 354 699.74</b>	<b>1 180 096.56</b>	<b>1 212 855.12</b>	<b>2 561 435.35</b>	<b>2 567 554.86</b>
<b>TOTAUX</b>	<b>1 381 338.79</b>	<b>1 474 369.11</b>	<b>1 180 096.56</b>	<b>1 500 000.00</b>	<b>2 561 435.35</b>	<b>2 974 369.11</b>
Résultats de clôture		<b>93 030.32</b>		<b>319 903.44</b>		<b>412 933.76</b>
Restes à réaliser						
<b>TOTAUX CUMULÉS</b>	<b>1 381 338.79</b>	<b>1 474 369.11</b>	<b>1 180 096.56</b>	<b>1 500 000.00</b>	<b>2 561 435.35</b>	<b>2 974 369.11</b>
<b>RÉSULTATS DÉFINITIFS</b>		<b>93 030.32</b>		<b>319 903.44</b>		<b>412 933.76</b>

2° constate aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents compte ;

3° reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

### 10- Approbation compte de gestion 2018

Le Conseil Municipal :

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états

de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2018

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2018 au 31 décembre 2018 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :

Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2018 par le Receveur visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

## **BUDGET RESTAURANT SCOLAIRE**

### **11- Approbation compte administratif 2018**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Mme DUPREY Emilie, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2018 dressé par M. PAQUEREAU Dominique, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice concerné ;

1° lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi:

LIBELLÉ	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultat reportés		4 010.35				4 010.35
Opération de l'exercice	326 650.86	322 718.41			326 650.86	322 718.41
<b>TOTAUX</b>	<b>326 650.86</b>	<b>326 728.76</b>			<b>326 650.86</b>	<b>326 728.76</b>
Résultats de clôture		77.90				77.90
Restes à réaliser						
<b>TOTAUX CUMULÉS</b>	<b>326 650.86</b>	<b>326 728.76</b>			<b>326 650.86</b>	<b>326 728.76</b>
<b>RÉSULTATS DÉFINITIFS</b>		<b>77.90</b>				<b>77.90</b>

2° constate aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents compte ;

3° reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

## **12- Approbation compte de gestion 2018**

Le Conseil Municipal :

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2018

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2018 au 31 décembre 2018 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :

- Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2018 par le Receveur visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part

## **13-Approbation des budgets primitifs 2019- Budget général et budgets annexes.**

Le Conseil Municipal, est invité à se prononcer par vote à main levée pour approuver les budgets primitifs 2019 (Général, Restaurant scolaire, Lot. de la Croix-Carron, Lot.de la Carrière, Lot des Rivières et Lotissement Le Chêne Vert)

Les résultats du vote sont les suivants :

Sur 22 votants, il y a eu 22 votes approuvant les budgets primitifs des budgets de l'exercice 2019, tels que présentés.

Prenant connaissance des résultats du vote, le Conseil Municipal décide :

- D'approuver les budgets primitifs des budgets de l'exercice 2019 tels que présentés.



#### **14-Remboursement indemnités journalières par un agent.**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que Mme Eraud Marie-France agent communal, est en arrêt depuis le 3 juin 2018.

Suite à cet arrêt, elle a perçu l'intégralité de son salaire pendant 3 mois et ensuite demi-traitement. La commune a demandé la subrogation des indemnités journalière mais sur une période allant du 4 décembre 2018 au 2/01/2019 c'est l'agent qui a perçu à tort les indemnités journalières, son salaire lui ayant été versé. Le montant provenant de la CPAM de Vendée et perçu par l'agent pour cette période s'élève à 553.78€.

Monsieur le Maire propose donc de récupérer la somme auprès de Mme Eraud Marie-France.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

Accepte le remboursement de 553.78€ par Mme Eraud Marie-France au titre des indemnités journalières.

Autorise Monsieur le Maire à faire les démarches nécessaires.

#### **15- Vente terrain à Mr Blot Yvan au lotissement des Saules**

Mr Blot Yvan, conseiller municipal se retire de l'assemblée.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que Mr Blot a émis le souhait d'acheter une partie de l'espace vert qui jouxte sa maison, surface estimée à 67 m<sup>2</sup> environ.

Comme l'exige la réglementation, Mr Blot a obtenu le nombre nécessaire d'accords des propriétaires du lotissement pour obtenir une modification du plan de composition du lotissement.

Vu l'avis du service du domaine en date 11/03/2019

Les membres du Conseil Municipal décident d'émettre un accord de principe pour une cession à 15€ HT du m<sup>2</sup> sous réserve des frais engendrés en sus.

**PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL LE 15 avril 2019 à 20H**

Fait aux Brouzils, le 30 MARS 2019

Le secrétaire de séance,

Bernard BULTEAU

Le Maire,

D.PAQUEREAU



